

Résolution : Approbation de la résiliation de la convention d'honoraires de Me Didier Bernheim.

Une convention d'honoraires à durée indéterminée, entre l'association et Me Didier Bernheim a été conclue en 2005 pour la réalisation de consultations juridiques au bénéfice des adhérents de l'association.

Le Bureau de l'association vous soumet la résiliation de cette convention d'honoraires suite à la réalisation d'un audit des différents services proposés par l'association à ses adhérents. L'association souhaite en effet améliorer le service de consultations juridiques dans un souci de bonne gestion et d'évolution.

Cette résiliation n'entraînera aucune interruption du service de consultations juridiques auprès des adhérents de l'association, qui se poursuivra avec un nouvel avocat.

Nous vous demandons aujourd'hui de voter pour ou contre la résiliation de ladite convention d'honoraires et ce, conformément à la disposition prévue à cette convention et relative à sa durée et aux modalités de sa résiliation. Cette disposition impose en effet, une résiliation entérinée par un vote à la majorité des membres présents et représentés en Assemblée Générale.